



Communiqué de presse

Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

ROISSY, LE 12 NOVEMBRE 2015 :

Résolution du Parlement Européen relative au Transport aérien : le parlement condamne les pratiques tarifaires déloyales et la précarisation de certaines formes d'emploi.

Le SNPNC/FO, syndicat national qui représente les Hôtesse et Stewards des Compagnies aériennes françaises ou ayant une base en France et membre co-fondateur du Syndicat européen EurECCA salue l'adoption par le Parlement européen d'une résolution relative au Transport aérien et aux Compagnies aériennes françaises dans laquelle figurent notamment :

- La condamnation des pratiques tarifaires déloyales dans le secteur du transport aérien, notamment les subventions et aides d'Etat accordées à certains pays tiers à leurs compagnies aériennes, et la nécessité de renforcer les dispositions visant à s'en protéger.
- La condamnation de pratiques telles que les pavillons de complaisance et différentes formes d'emploi atypique comme le faux travail indépendant, la pratique du pay-to-fly ou encore les contrats « zéro heure », et le lien qui est fait entre ces pratiques et le niveau de sécurité des Compagnies qui s'y livrent.

Le SNPNC/FO rappelle cependant que l'objectif affiché par la Résolution précitée de maintien des dispositions européennes actuelles en matière de conditions, de normes et de pratiques de travail est insuffisant et qu'il convient en fait de les améliorer pour éviter tout dumping social au sein même des Compagnies aériennes européennes. Pour le SNPNC/FO l'amélioration des conditions de travail et des droits sociaux garantis par la législation reste une priorité.

Le Bureau du SNPNC